

**FONDS D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE
APPEL A PROJETS « OUTRE-MER » (AOUT 2009)**

Enveloppe maximale de crédits : 1 M€(3 programmes confondus)

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le fonds au financement pluriannuel de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre des 3 programmes ci-dessous. Tout projet devra faire l'objet d'un cofinancement.

NB : Les territoires concernés par les appels à projets sont : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

PROGRAMME DOM 1 : PREVENIR ET LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Eléments de contexte

Chaque année, 39% en moyenne des jeunes ultramarins quittent le système de formation initiale sans diplôme, contre 19% au niveau national, et se trouvent confrontés à de graves difficultés pour s'insérer dans l'emploi mais également socialement.

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif qu'aucun jeune ne sorte du système de formation initiale sans qu'un accompagnement adapté à ses besoins et un suivi ne soient mis en place pour la poursuite de son parcours vers une formation et un emploi, en France métropolitaine comme dans les DOM.

Objectifs des expérimentations

Développer l'accompagnement éducatif

Le renforcement de l'accompagnement éducatif est une priorité, notamment pour prendre en charge les difficultés scolaires rencontrées par les élèves, appelés par le Président de la République les « orphelins de 16 heures », phénomène accru par la double vacation dans certains territoires (Guyane). Ces difficultés pourraient être atténuées par un soutien individuel ou en petits groupes dans divers domaines, scolaires, artistiques ou culturels.

Il s'agit de renforcer les liens existants et la coordination entre les partenaires pour assurer la réussite de la mise en place du dispositif, notamment avec les autres services de l'État, les collectivités locales et les associations pour assurer la complémentarité entre les différents dispositifs de prise en charge des élèves hors temps scolaire.

De même pour les élèves du secondaire, il s'agira d'encourager les expériences visant à mettre en place de meilleures conditions de travail, un accompagnement personnalisé et une meilleure préparation à la poursuite d'études supérieures. En complément des enseignements, apporter un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins, afin de favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus, notamment en lycée professionnel.

Remédier à l'échec scolaire : comment compléter les dispositifs de deuxième chance existants ?

Lorsque les mesures de prévention ne sont pas parvenues à éviter les ruptures, on doit s'interroger sur les dispositifs de 2^{ème} chance qui permettent d'orienter à nouveau des jeunes vers des formations. Ces dispositifs sont-ils capables de surmonter toutes les situations d'échec ?

Le Service Militaire Adapté verra sa capacité d'accueil doubler dans les prochaines années (de 3 000 à 6 000 bénéficiaires). Plusieurs Ecoles de la 2^{ème} chance sont par ailleurs à l'étude.

Toutefois, compte tenu de l'importance de la population potentiellement concernée, des projets innovants en matière de formation et d'insertion des publics non qualifiés ou peu qualifiés peuvent venir compléter l'offre existante.

Public concerné

Les expériences innovantes prévoyant un accompagnement spécifique des enfants non francophones et/ou dont les parents sont en situation d'illettrisme feront l'objet d'une attention particulière.

Une priorité sera accordée aux projets présentés au bénéfice des publics relevant des ZUS et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Chaque projet proposé devra avoir une ampleur suffisante pour en tirer une évaluation probante. . L'importance du périmètre (nombre de partenaires, d'établissements ou d'élèves concernés) sera l'un des critères de sélection.

Evaluation

L'évaluation du projet devra être conçue et menée par un évaluateur spécifique distinct du porteur de projet. Elle pourra être prise en charge intégralement par le fonds.

A/ Dans le cas de la prévention de l'échec scolaire, l'évaluation devra proposer des **outils ad hoc** permettant de mesurer, **entre un groupe de bénéficiaires du dispositif et un groupe non bénéficiaire**, l'évolution des élèves :

- progression de l'implication scolaire (participation, discipline, motivation, production ...) ;
- évolution du comportement (assiduité et ponctualité ; comportement respectueux au sein de la classe etc.) ;
- réussite scolaire, ...

Ces progressions mesurées pourront être croisées avec des données de profil sur les élèves (âge, situation scolaire, problématique repérée, autres mesures de prise en charge etc) afin de prendre en compte la situation des jeunes. Elles devront également prendre en compte les effets des autres dispositifs destinés à prévenir le décrochage scolaire.

B/ Dans le cas de projets portant sur la remédiation de l'échec scolaire par des dispositifs de formation innovants, l'impact des expérimentations devra être également rigoureusement évalué, notamment sur la base de l'évolution du nombre de jeunes pris en charge et de leur taux d'inclusion dans l'emploi à l'issue de la formation et six mois après leur sortie de formation.

La mission d'animation du fonds pourra aider les porteurs de projet à trouver des évaluateurs pour leur projet.